Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID: 048-214800468-20230113-2023\_004-DE

## République française Département de la Lozère

## COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 13 janvier 2023

Date de la convocation: 06/01/2023

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier le Conseil Municipal régulièrement

7

convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents: 7

Présents: Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine

Votants: 7

ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Pour: 0

Représentés :

Contre: 0 Abstention: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance :

**Daniel ROUSSET** 

## Délibération 2023\_004 - Objet : Renouvellement de l'adhesion Gite de France 2023 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de Gites de France (Lozère resa) en regard des locations des trois gîtes touristiques de la commune, dont deux sont situés dans le village de Chaulhac et un à Paladines.

Monsieur le Maire présente les durées de locations pour la saison 2022-2023 ainsi que les revenus générés par chaque gîte, et les conditions de 2022-2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à Gite de France pour la saison 2023-2024 et notamment

- adhérer aux propositions de tarification de gîtes de France pour les 3 gîtes pour 2023-2024
- adhérer à l'ensemble des offres et promotions pour les 3 gîtes comme suggérés par Gite de France
- d'ouvrir à la location les 3 gîtes du 1er avril 2023 au 06 novembre 2023 inclus.

Le Maire invite le Conseil à délibérer et à voter les propositions ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et valide l'ensemble des propositions réalisées par Gîte de France pour la mise en location des 3 gîtes pour la saison 2023-2024 et confirme l'ouverture à la location pour les 3 gîtes du 1er avril au 06 novembre 2023 inclus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit Le Maire, Gérard ROUSSET



